L'Echo Parlementaire n°4 - 18 février 2015

# L'ÉCHO Parlementaire

## La médiatrice de l'hémicycle!

19e édition du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles
Réalisation: Anne-Sophie Puttemans et Eglantine Nyssen

## LE PJ WB SUR LES RESEAUX SOCIAUX

Parlement Jeunesse @PJ_WB

Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles

www.parlementjeunesse.be

## LA BLAGUE DE NADIA

Une blonde cherche un livre dans une librairie et une vendeuse lui vient en aide.

- Que puis-je faire pour vous ?
- Je voudrais un livre ...
- De quel auteur ?
- Euh, vingt centimètres...

## EDITO

par Anne-Sophie Puttemans

Il est 00h10. J'ai corrigé 17 articles (allez, 15 parce que j'ai réussi à exploiter mes journalistes) et j'en peux plus. J'ai envie de défoncer mon ordi. J'ai chaud. J'ai trop dansé. Parce qu'il faut bien décompresser. On arrête pas de nous engueler parce que la commission d'à coté n'a toujours pas terminé (font chier ceux-là) ! Pourtant, la journée avait bien commencé…Après des crêpes au petit déjeuner (j'en pouvais plus des tartines sèches des deux premiers jours), on s'était rendu au Parlement pour commencer cette loooongue journée en commissions. L'armée française n'a pas bougé d'un poil. TOUT. VA. BIEN ! J'ai bien mangé mes cinq fruits et légumes ce midi, d'ailleurs. Heureusement que vous êtes au courant. Je sais que ma santé (mentale, surtout) vous inquiète au plus au point. Maintenant, c'est dit ! D'ailleurs, où était le jambon sur les pizzas Hawaii ? Allez, on a quand même bien rigolé aujourd'hui ! J'ai fait du sport, d'ailleurs ! C'est toujours gaies ces journées avec vous ! Je vous aime (surtout quand vous êtes beau)!

Anne-So pour vos 2 rédactrices en cheffe, les femmes de l'ombre et de la nuit, travaillaient pour vous fournir le plus gros Écho de tous les temps (BIG UP Cyril) !

PS : oui, j'adore me plaindre !
PPS: too cool for school

**Echo Parlementaire n°3 - mardi 17 février 2015**
Rédactrices en chef: Eglantine Nyssen et Anne-Sophie Puttemans
Journalistes ayant participé à ce numéro: Cyril Delhalle, Aurélie Duray, François Mary, Anne-Sophie Perez et Louise Tessier
Photographe: Cheima Ladram

# L'Emploi contre-attaque

La journée d'hier s'est terminée sous le signe des commissions mais aussi par la bonne humeur des débats dans l'hémicycle en matinée. Hier, la commission de l'Emploi a fait un pas de géant en amendant tous ses articles. Le Ministre de l'Emploi, Adil El Madani, a vu son projet de décret amélioré mais également démoli avant d'être reconstruit.

*By Cyril Delhalle*

© Cheima Ladram

Une chose est sûre, en commission, l'économie de papier n'est pas à l'ordre du jour. En effet, une foule d'amendements a été déposée, si bien que certains articles ont reçu plusieurs amendements et même des sous-amendements.

## Premier pilier : l'enseignement

Le **premier amendement** est passé presque comme une lettre à la poste. Celui-ci préconisait l'instauration d'un « taux d'emploi » afin de décrire ce que sont les filières bouchées et les filières en pénurie. Le **second amendement** a connu un débat plus houleux avec des avis tranchés entre les « pour » et les « contre ». En effet, il a été proposé de créer un « examen d'entrée » pour les filières bouchées afin de dissuader les jeunes de suivre ces filières. Le vote fut court et l'article est passé avec 9 voix contre 8. Le Ministre a ensuite demandé la parole pour invoquer son droit de **véto…** Il s'en est suivi une forte montée de ton de la part des « pour ». Le Ministre s'est défendu en disant que cet amendement dénaturait la nature de son décret.

Nous sommes, ensuite, passés aux modifications. Encore un amendement accepté. Il a pour but de donner plus d'informations dans le secondaire à propos des filières bouchées mais surtout sur les filières en pénurie. Ensuite, les 4 modifications suivantes ont été refusées. Elles avaient pour intérêt commun d'augmenter les aides aux étudiants.

Dans une manœuvre de la commission qui se voulait maligne, l'**article 2** du projet de décret s'est vu **abrogé**. Celui-ci semble anodin d'un point de vue extérieur mais il est à la base du projet de décret déposé par le Ministre. C'est cet article qui permet à l'État péjigonien de faire des économies pour être capable d'investir. Les députés ayant voté contre l'abrogation se sont retournés vers le Ministre pour l'implorer d'utiliser à nouveau son droit de véto. Celui-ci a décidé de laisser la commission avancer, quitte à ce que celle-ci fasse une erreur et amène le problème en séance plénière.

Après la pause, revirement de situation ! La commission s'est concertée et ne voit pas le reste du projet de décret viable sans l'article 2. De retour dans les discussions, celle-ci a demandé à revenir sur le vote de l'abrogation de l'article 2. Un consentement unanime lui a permis de faire son retour car un nouveau vote a donné plus de 80% de voix « contre l'abrogation ». L'article 2 revient donc au goût du jour. La commission se félicite d'avoir évité une guerre entre les députés.

## Deuxième pilier : l'entreprenariat

« *Puisse la Péjigonie du Sud être un nouveau terrain fertile à la création d'entreprises à travers l'entreprenariat.* » Un amendement sur l'article 11 proposant la garantie des entreprises à hauteur de 50% a posé des problèmes, de telle sorte que la commission a décidé de reporter les débats en soirée suite à un consentement unanime. Plusieurs autres amendements ont été émis mais ils ne sont pas tous passés.

# "Que voulez-vous que je vous dise"

Interview du Ministre Adil El Madani

*By Cyril Delhalle*

**Monsieur le Ministre de l'Emploi, êtes-vous satisfait de votre staff ?**

Oui, mon staff a produit de très bonnes idées et de très bons amendements qui m'ont permis d'améliorer le décret tout en en conservant l'esprit. Le staff est, à vrai dire, très créatif et a produit pas mal de critiques constructives. On a ainsi pu ensemble améliorer le décret.

**Plus particulièrement, pensez-vous que les discussions sont plutôt bien équilibrées ? J'ai entendu dire que dans d'autres endroits, on entendait 2 pour, 2 contre et c'était vite expédié.**

Non, non, non, ici, tout le monde avait le temps de prendre la parole. Ils ont eu le temps de s'exprimer et on a pu débattre très longuement. Donc voilà, tout le monde a eu le temps de parler, de réagir et on a bien pris le temps de discuter de tous les points ensemble, pour être sûr qu'il n'y ait pas de quiproquo sur le moindre article.

© Cheima Ladram

**Est-ce que vous pensez que le chef de l'opposition est plus influent que vous ?**

Disons que le chef d'Opposition… Non, il n'est pas plus influent car ce n'est pas lui qui a rédigé le décret. Je ne pense pas qu'au sein de la commission, il soit question d'influence. Le chef de l'Opposition exprime ses opinions et vu qu'il est chef d'Opposition, ses idées sont un peu plus entendues que la moyenne dans la commission mais il en reste un membre ordinaire.

**Que s'est-il passé à propos de l'amendement sur les examens d'entrée dans les filaires bouchées ?**

Je n'étais pas foncièrement contre l'examen d'entrée. J'avais tout de même une certaine réticence, mais j'estimais que c'était un point important qui méritait le débat au sein de l'hémicycle, donc j'ai préféré mettre mon véto.

**Avez-vous déjà des arguments pour défendre ce véto ?**

Je vais introduire tout simplement la question puis je relèverai les éléments qui, pour moi, sont positifs et négatifs. Il y a plus d'éléments négatifs pour moi, mais je laisserai la décision à l'Assemblée.

**Pourquoi n'avez-vous pas utilisé votre droit de véto lorsque l'article 2 a été supprimé ?**

Pour la simple et bonne raison que c'était la deuxième fois qu'ils demandaient la suppression de cet article. J'ai laissé faire car je ne voulais pas intervenir avec un véto de façon trop récurrente. J'ai donc laissé faire les députés qui, après mûres réflexions et discussions entre eux, ont compris que c'était une grave erreur qui mettait à l'épreuve tout l'esprit du décret. Donc, ils ont décidé de le remettre, le réinsérer.

**Pensez-vous que les députés ont fait le bon choix en remettant l'article 2 au gout du jour ?**

Absolument, bien sûr. L'article 2 reste un des piliers essentiels du décret, donc je pense qu'ils ont pris la bonne décision. Une décision mûre, réfléchie et responsable.

**Un petit commentaire par rapport à votre surnom de Golden Boy ?**

Un commentaire… Que voulez-vous que je vous dise…

# Next step: l'hémicycle

Première séance en commission, premier droit de véto demandé. 11 députés ont voté pour que la procédure de médiation réparatrice ne s'applique pas aux infractions graves (Ndlr : les viols, les meurtres, etc.). La Ministre de la Justice, Serdane Baudhuin, a refusé. Selon elle, cela touche à l'essence même du décret. L'amendement sera donc discuté en séance plénière. Interview.

*By Louise Tessier*

© Cheima Ladram

**Madame la Ministre, quel effet ça vous fait de voir votre décret débattu en commission ?**

C'est plus difficile que ce à quoi je m'attendais. Il faut vraiment arriver à accepter que j'ai transmis le projet aux députés et que, maintenant, je dois prendre une distance. Parfois, ce n'est pas vraiment ce que j'avais en tête, et du coup, au début, j'ai eu du mal à prendre la distance nécessaire. Mais maintenant, je trouve ça juste génial parce que je trouve que c'est une bonne commission où tout le monde participe. Et puis clairement, le décret va être amélioré, donc au final, ça va donner un projet plus abouti et c'est bien.

**Pourquoi avoir posé un véto sur l'amendement concernant la médiation ?**

Certainement pas parce que je ne respecte pas l'avis de la commission, mais parce que je pense que c'est toucher à une des questions fondamentales du décret. J'aimerais que les gens débattent sur le sujet et donnent leurs avis en hémicycle.

**Est-ce que ce n'est pas aller contre la démocratie ?**

Non, c'est servir la démocratie ! Cela va permettre à encore plus de gens de débattre de la modification.

**Qu'est-ce qui vous fait pensez que demain l'hémicycle sera de votre côté ?**

Je ne sais pas si l'hémicycle sera de mon côté... Ce que j'espère surtout c'est qu'on va avoir un super beau débat. Justement, si j'avais l'hémicycle de mon côté, et que le débat était consensuel, j'aurais raté mon travail de ministre. Ce que j'espère, c'est qu'il y aura des gens contre, des gens pour et que ça va faire avancer le débat. Bon après, j'aimerais bien qu'il passe, c'est sur, mais ce n'est pas le principal.

**Et si l'hémicycle décide de voter en faveur de l'amendement ?**

Et bien je respecterai le choix de l'hémicycle, bien sur ! J'espère simplement qu'il y aura de beaux débats avant de prendre cette décision là...

© Cheima Ladram

# Des hauts débats

Selon la juriste Marie-Aude Beernaert, la justice est actuellement, et à tord, dans un système de grande répression. « *Si un individu a fait mal, il faut lui faire mal en retour* », explicite-t-elle. Le décret Justice de Madame la Ministre Serdane Baudhuin propose d'atténuer cet aspect de vengeance en proposant, entre autre, un système de médiation. Les premiers débats en commission ont eu lieu, laissant transparaitre les avis des députés sur le décret.

*By Louise Tessier*

**Marion Barbier-Delfosse**
POUR: justice, égalité, pardon

**Marie Ruys**
CONTRE: révolutionnaire, mais abusif

## Quelle est votre philosophie générale par rapport à ce décret?

**MARION** : Je pense que c'est un décret très intéressant parce qu'il replace vraiment la victime au centre du procès. Le système actuel ne fonctionne pas très bien, et ici, la victime à une part importante à jouer et c'est très bien. C'est aussi pourquoi j'ai qualifié ce décret avec le mot « pardon » : je pense que cela peut vraiment faciliter le pardon de la victime et permettre une guérison morale.

**MARIE** : Je pense que cela modifie beaucoup trop en profondeur notre système pénal. On perd l'objectif du droit pénal qui est la protection de l'intérêt général, et pas uniquement une protection du droit de la victime.

## Avec quoi êtes vous d'accord ? Pas du tout d'accord ?

**MARION** : Je suis d'accord avec les modes de justice alternatifs qui sont proposés parce que soit ça existe mais ça ne fonctionne pas bien, soit ça n'existe carrément pas. Cette innovation renforce le rôle de la victime qui n'est plus seulement contrainte par la décision de l'État. Je ne suis pas d'accord sur plusieurs articles qui mentionnent que la victime peut décider de ne pas du tout poursuivre l'auteur de l'infraction. Le décret est prévu pour vraiment respecter le choix de la victime, mais je trouve que ne pas poursuivre une infraction, c'est aller un peu trop loin et porter atteinte à l'intérêt général.

**MARIE** : Je suis d'accord avec les objectifs. La victime est une oubliée du système et il faut trouver une solution. Et puis, il est vrai qu'il faut désengorger les tribunaux. Maintenant, la façon de faire, j'ai un peu du mal. Je ne suis pas d'accord avec l'arbitrage qui permet à un juge privé de décider. Il est rémunéré par la victime, ça rend la justice privée et c'est embêtant.

## Que pensez-vous du rôle de l'État dans la justice aujourd'hui ?

**MARION** : Il n'est pas juste parce qu'il a trop de pouvoir. Si l'État classe sans suite par faute de preuve ou de budget, la victime va se sentir offensée. Elle va se demander pourquoi son cas n'est pas aussi important qu'un autre.

**MARIE** : Je crois qu'il est central et qu'on ne doit pas l'oublier au profit de la victime.

## Que pensez-vous de l'arbitrage, une procédure décrite par le décret, qui permet de faire appel à un juge extérieur, non professionnel ?

**MARION** : Certains ont failli abroger tout un chapitre là-dessus. Moi, je trouve que c'est très bien ! Il y avait des arguments qui disaient notamment que cela pouvait favoriser la partialité, moi je ne trouve pas. Le décret prévoit qu'il faut respecter le droit péjigonien, et qu'il y a toujours possibilité de faire appel devant la Cour d'appel, donc il y a un contrôle.

**MARIE** : L'arbitrage, c'est quelque chose de très utile dans la procédure civile. Mais certainement pas dans le pénal où l'État doit garder une place centrale.

## Suite à la première séance en commission, est-ce que votre avis a changé ?

**MARION** : Non, je suis peut-être même encore plus en faveur du décret parce que je le comprends de mieux en mieux et il va de plus en plus dans mon sens.

**MARIE** : Au départ, la médiation réparatrice et le cercle de décision, qui sont deux voies alternatives de justice réparatrice, ne me plaisaient pas du tout. Mais avec les discussions, ici, en commission, je me suis rendue compte qu'il y avait une possibilité de les mettre en place.

**Elle a changé d'avis**

Victoria Heïnen était, au départ, globalement contre le décret Justice, parce que « les idées étaient un peu naïves. » Et puis les débats en commission ont commencé et son point de vue a été chamboulé : « finalement, on est en train d'évoluer et d'améliorer chacune des procédures, donc maintenant, je penche plus pour le pour ».

D'ailleurs, il semblerait qu'une grande partie de la commission commence à pencher en faveur du décret. The show must go on !

© Cheima LadramC

# Portrait en huit questions

**Quei es-tu?**

Je suis étudiant en dernière année de travaux de bureau. Je suis quelqu'un d'actif et de très sociable. Je suis également malentendant, mais cela ne m'empêche pas de discuter avec tout le monde et de m'exprimer comme tout un chacun. J'aime bien croquer chaque coin de la vie, je suis positif, j'ai envie de toujours aller de l'avant et je suis ouvert à tout. Je suis comme tout le monde.

**Pourquoi as-tu choisi de participer ?**

Nadia Hammoudi m'en a parlé plusieurs fois. Elle m'a dit qu'on pouvait y rencontrer toutes sortes de personnes. Ça m'a paru intéressant et original comme expérience. De plus, j'aime rencontrer de nouvelles personnes et apprendre de nouvelles choses. Autre motivation : pouvoir représenter la communauté sourde et malentendante. Peut-être qu'ainsi un jour, qui sait, ils pourront également faire partie du Parlement Wallonie-Bruxelles. C'est un peu mon combat : on a tous notre place et on a tous les mêmes droits.

© Cheima Ladram

**Quel message voudrais-tu faire entendre, que défends-tu ?**

D'une manière générale, j'aimerais qu'on accorde plus d'attention aux personnes sourdes. Je pense que beaucoup de gens ne connaissent pas le problème. Les personnes sourdes et malentendantes peuvent, alors, se sentir ignorées ou isolées lorsqu'il n'y a pas de moyen de communication intermédiaire. Je suis là aussi pour cela, j'aimerais que l'on puisse trouver un moyen de communication pour parvenir à se comprendre les uns les autres. J'aimerais également dire à tous les députés, à tous les ministres que je suis un participant comme les autres et que rien ne m'empêche d'avancer, de croquer la vie, que je suis comme eux. Être tous ensemble et échanger des avis différents de manière solidaire est un vrai plaisir.

Abderrahman Hadji
22 ans

**Ton sentiment sur la simulation?**

Je pense que les 4 décrets sont intéressants. D'autant que, bien sûr, on peut toujours choisir celui où on s'y sent le plus à l'aise pour s'exprimer. Ce qui est intéressant, c'est que dans chaque décret, il y a des choses vraiment captivantes et dont on a besoin. Les 4 problématiques traitées dans ces décrets concernent directement notre société actuelle. D'une façon générale, c'est vraiment important d'avoir les 4 décrets sur la table pour qu'on puisse, ensuite, faire une clôture générale pour savoir où on en est, que dire, que faire. C'est bien que ces 4 décrets aient été proposés.

## La vie en hémicycle: comment t'en sors-tu ?

Je lis sur les lèvres. Parfois, j'entends très bien, parfois moins, tout dépend du contexte. Je n'arrive pas toujours à tout suivre mais le casque facilite ma compréhension. Je peux me focaliser sur la personne qui parle, c'est un monde de différence. Quant à mon intégration dans la simulation, ça a été top depuis le premier jour. Beaucoup de personnes m'ont affirmé qu'elles ne s'étaient pas rendues compte que j'étais malentendant. On me dit que je parle très bien. C'est peut-être une de mes qualités ? Je me suis très bien intégré, il n'y a aucun souci et tout le monde est venu vers moi pour s'assurer que je puisse comprendre au mieux les débats, ce que j'apprécie beaucoup. Je remercie vraiment tout le comité, tous les députés d'avoir fourni des efforts pour moi, je les remercie du fond du cœur.

## Que penses-tu de ta commission?

La commission de l'Égalité des chances était mon premier choix. Je l'ai choisie parce que je me suis senti concerné. En effet, les personnes sourdes et malentendantes regrettent, souvent, de ne pas être suffisamment entendues et prises en compte. Elles sont souvent défavorisées lors des procédures de recrutement et d'embauche bien qu'elles aient les qualifications nécessaires. Pourquoi ? Parce qu'il y a un problème de communication. Je trouve cela injuste et dommage que l'on n'ait pas encore trouvé de moyen de communication pour leur permettre de partager avec les personnes n'ayant pas de problèmes d'audition. Il faut une égalité, et pour moi, ce n'est actuellement pas normal qu'aucune solution n'ait encore été trouvée quant à ce problème. Dans l'enseignement, on devrait proposer aux élèves d'apprendre la langue des signes, au même titre que l'anglais, le néerlandais ou l'allemand. Il faut savoir que la langue des signes a été officiellement reconnue, en 2003, comme étant la deuxième langue la plus parlée d'Europe. Il est important de trouver un équilibre pour permettre l'égalité des chances, et ce, pour tout le monde. Il faut que chacun s'y investisse, on est tous dans le même chemin et dans le même mouvement.

« Je suis sourd. Vous m'entendez, mais je n'entends pas. Vous criez, mais je n'entends pas. Vous rigolez, mais je n'entends pas. »

« Chaque pas que l'on mène est un pas vers la victoire. »

## Sujet libre: que voudrais-tu dire à tout le monde?

La commission de l'Égalité des chances était mon premier choix. Je l'ai choisie parce que je me suis senti concerné. En effet, les personnes sourdes et malentendantes regrettent, souvent, de ne pas être suffisamment entendues et prises en compte. Elles sont souvent défavorisées lors des procédures de recrutement et d'embauche bien qu'elles aient les qualifications nécessaires. Pourquoi ? Parce qu'il y a un problème de communication. Je trouve cela injuste et dommage que l'on n'ait pas encore trouvé de moyen de communication pour leur permettre de partager avec les personnes n'ayant pas de problèmes d'audition. Il faut une égalité, et pour moi, ce n'est actuellement pas normal qu'aucune solution n'ait encore été trouvée quant à ce problème. Dans l'enseignement, on devrait proposer aux élèves d'apprendre la langue des signes, au même titre que l'anglais, le néerlandais ou l'allemand. Il faut savoir que la langue des signes a été officiellement reconnue, en 2003, comme étant la deuxième langue la plus parlée d'Europe. Il est important de trouver un équilibre pour permettre l'égalité des chances, et ce, pour tout le monde. Il faut que chacun s'y investisse, on est tous dans le même chemin et dans le même mouvement.

## Le mot de la fin

Solidarité. Amour. Paix. Bonheur. Joie de vivre. Joie de convaincre et de gagner tous ensemble.

# "Amen"

La messe est dite. Ou presque. Dans une ambiance calme et constructive qui se doit d'être saluée, les députés sont parvenus à des compromis très intéressants concernant les amendements du décret de la Commission de l'Égalité des Chances. Les paris ont été ouverts quant à l'heure de clôture des débats de cette commission rapide, calme et efficace. Voyons quels amendements ont été les plus importants dans ce décret?

*By Anne-Sophie Perez*

1

**Labels – Titre I, Article 3**
À appeler désormais « certifications ». Ils ont, également, changé de couleur ! De « rose » et « noir », nous sommes passés à « vert » et « rouge ». Bon point. Plus de connotations, et une cohérence certaine avec le message à faire passer. À cela, a été ajoutée une certification transitoire, dite « orange » qui pourra être obtenue sur demande de l'employeur. Elle a pour but d'encourager les entreprises qui souhaitent mettre en place les mesures adéquates à l'obtention de la « certification verte ».

2

**Fonctions de l'O.N.E.P. – Titre I, Article 3**
La liste des fonctions de l'O.N.E.P. a été modifiée afin d'être complète et exhaustive.

Les fonctions rajoutées à cette liste, dans un but de clarté, sont les suivantes :
- L'organisation du recrutement et l'embauche de tous les salariés sur le territoire péjigonien.
- Le contrôle du respect des mesures de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- L'attribution du financement, des avantages ou des sanctions aux employeurs.

3

**Procédure de recrutement et d'embauche – Titre II, Chapitre Premier, Articles 5 et 6**
La commission a estimé que l'O.N.E.P. ne pouvait décemment par réaliser seul tous les tests d'habilité pour des raisons notamment logistiques, administratives et matérielles. Ainsi, a-t-on amendé cet article : chaque entreprise de plus de 50 employés devra compter un service de ressources humaines en son sein composé « d'individus ayant complétés une formation accréditée par l'O.N.E.P. sur la non-discrimination à l'embauche » pour effectuer les tâches nécessaire à ces procédures. Les agences intérim devront, également, être soumises à cette obligation.
Enfin, toutes les modalités des tests d'habilité devront être fixées par arrêté ministériel suivant les secteurs d'emploi.

4

**Quotas dans les entreprises – Titre II, Chapitres III et IV, Articles 7-13**
Les chapitres 3 et 4 de la version initiale du décret ont été fusionnés et les quotas de femmes modifiés. Désormais, les CA, CE et CPPT et les délégations syndicales de toute entreprise de plus de 50 travailleurs devront être composés d'un minimum de 40% d'individus d'un même sexe. Si aucune candidature ne convient pour respecter cette parité, le poste sera occupé temporairement jusqu'à ce qu'un candidat valable soit trouvé.

5

**Congés – Titre II, Chapitre V, Articles 14-17**
Désormais, Chapitre IV. Les congés de maternité et de paternité seront égaux : 5 semaines obligatoires, et 10 semaines flexibles que l'employeur se voit obligé de donner, mais que les parents peuvent prendre à leur convenance. Si la première semaine de congé doit obligatoirement être prise directement après la naissance de l'enfant, les parents pourront prendre le reste de leur congé de maternité/paternité « soit à la même période, soit par l'un puis l'autre, soit successivement en alternative ».
En revanche, le congé parental peut, désormais, être octroyé à toute personne choisie par les parents. L'O.N.E.P., quant à lui, se réserve le droit de vérifier si la personne désignée utilise bel et bien ce congé pour s'occuper de l'enfant en question.

6

**Structures d'accueil – Titre II, Chapitre VI, Article 18**
À présent, Chapitre V. : la seule modification notable concernant ce chapitre concerne l'obligation du travailleur de choisir dans quelle structure d'accueil il enverra son enfant et d'en informer l'employeur concerné (celui du père, ou celui de la mère).

7

**Respect des mesures – Titre III, Articles 22 et 25**
L'O.N.E.P. devra garantir l'anonymat de tout employé qui adresserait un rapport à ses services. Cependant, il s'octroie également le droit de sanctionner ou de poursuivre tout travailleur en cas de plainte abusive. Un article a également été ajouté concernant l'obtention de la « certification orange » : si une entreprise met en place les mesures adéquates pour obtenir une « certification verte » mais ne remplit pas encore toutes les conditions de son obtention, elle peut alors demander une « certification orange », qui sera valable pour une durée de 6 mois.

8

**Financement, avantages et sanctions – Titre IV, Article 30**
Les quotas seront appliqués progressivement et revus par l'O.N.E.P. tous les 4 ans en fonction des résultats.

**Il faut souligner l'atmosphère dans laquelle ces décisions ont été prises : en effet, la quasi-totalité des amendements ont été votés, si ce n'est par unanimité, du moins par une énorme majorité des voix. Seuls les 6ème et 21ème amendements proposés (concernant un entretien possible entre employeur et employé, et le financement de la « Certification orange » pour mauvaise formulation) ont été refusés, et trois autres ont reçus un certain nombre d'abstention (concernant les services des ressources humaines, le quota de femmes et la fréquence des budgets alloués par l'O.N.E.P.).**

**L'attitude particulièrement constructive, solidaire et respectueuse des députés lors de ces chambres d'amendements et ces débats a été remarquable. Cependant, force est de reconnaître également que la Ministre concernée, Amandine Streel, ainsi que le Président de Commission, Wissem Amimi, ont été exemplaires. De par leurs conseils pertinents, leurs explications claires, leur écoute, leur savoir-faire et leur savoir-être, ils ont très certainement contribué au très bon déroulement de ces débats en commission.**

**Auraient-ils trouvé la manière la plus efficace d'amender ?**
**La Commission d'Égalité des Chances n'a, en effet, pas suivi la procédure habituelle : avant toute rédaction d'amendement, tous ensemble, les députés se sont concertés quant aux différents points qu'ils souhaitaient aborder. Cela a bien évidemment mené à des rédactions consensuelles des amendements et à des débats moins contrastés par la suite.**

**Citons donc la Ministre Streel suite à l'un des amendements : « Amen ! ».**

© Cheima Ladram

# « Vous n'aurez pas mon coeur »

Sur la forme, ce travail en commission a connu des phrases chocs, et des moments intenses. Nous sommes passés par toutes les émotions et le rire n'a pas été laissé de côté. Un des points, qui posait problème à bon nombre de députés, concernait la priorité donnée au criminel en matière de don de sang. Il a été abrogé par une grande majorité.

*By François Mary*

© Cheima Ladram

Pour que le décret Santé puisse passer, il est nécessaire de rallier les indécis. De nombreux députés ont émis des réserves par rapport à la priorité donnée aux criminels en matière de don de sang. Anthony Hamon fait partie de ces députés qui n'acceptent pas le texte tel qu'il est présenté, mais reste favorable à l'esprit du décret. « *Ce point précis m'interloque, le ministre plaide que c'est un moyen pour les criminels de se réinsérer. Je ne le vois pas de cette manière. Pour moi, ce type de détenu ne devrait pas être inclus dans ce traité. C'est une population à part, de plus elle est en situation de précarité et c'est un risque au niveau sanitaire*».

> « Si je vais en prison, vous n'aurez donc pas mon cœur Monsieur le Ministre ».

Forcément, ce point est arrivé en commission et son abrogation a été proposée. Le Ministre a tenté de convaincre les députés. « *Pour moi, ce n'est pas un point majeur du projet. Mais mon but à travers celui-ci est de réintégrer ces criminels au sein de la société* ». Celui-ci rajouta: « *Donner un organe, cela crée des liens. Si un prisonnier me donnait son cœur, je lui serais éternellement reconnaissant*». Ensuite, le passage des votes a eu lieu. C'est quasi l'unanimité. Un seul député s'est abstenu de voter en faveur de l'abrogation. « *Si je vais en prison, vous n'aurez donc pas mon cœur, Monsieur le Ministre* ». Cette dernière intervention de la Présidente a suscité les rires de l'ensemble de la commission. Le Ministre et les députés gardent ainsi le sens de l'humour. Même si la plupart des moments sont sérieux, car l'importance du sujet est capitale, ces petits moments servent de soupape de décompression, et illustre également l'ambiance de travail dans laquelle le décret est étudié.

## De nombreux échanges

Un autre moment plus détendu eut lieu lorsqu'une intervenante, tellement concentrée et touchée par le décret, réalisa un petit lapsus. À la place d'évoquer des garde-fous qui incitent au don de sang, elle mentionna des gardes-chasses. Si cela a provoqué quelques rires, aucun n'était méprisant. Ces petits moments partagés sont des détails, des gouttes dans une mer de travail. Néanmoins, ils démontrent que malgré les divergences d'opinions, il y a un respect mutuel. C'est aussi cela l'esprit du Parlement Jeunesse.

Les nombreuses discussions informelles qui ont lieu dans les couloirs du Parlement prouvent que les députés ne prennent pas non plus leur rôle à la légère. « *Nous avons souvent des discussions en dehors des séances prévues. Nous essayons de nous persuader entre nous. Cela permet de mieux connaître et comprendre les positions de chacun* », confie Anthony Hamon. En conclusion, le PJ n'existerait pas sans ses nombreux échanges qui font partie de la Politique au sens noble du terme.

# Un décret plus consensusel

Un des moments clé de cette journée a concerné le prélèvement de sang obligatoire. L'amendement voté permet de donner la possibilité « aux objecteurs de conscience » d'éviter cette contrainte contre des travaux d'intérêt général..

*By François Mary*

L'article 13, du projet de décret Santé, présentant les groupes dispensés du Don de sang a permis l'inclusion d'objecteur de conscience. Concrètement l'idée est la suivante: si quelqu'un, pour un motif religieux ou philosophique, ne souhaite pas donner son sang, il peut échapper au prélèvement obligatoire à condition d'accepter en contrepartie de réaliser un travail d'intérêt général qui pourra s'effectuer dans le monde hospitalier ou associatif. Cet amendement a été adopté à quatorze voix contre six. À ce moment, le ministre avait clairement deux possibilités. Soit utiliser son droit de veto, mais prendre le risque de diviser la commission et de devoir se confronter à l'ensemble des députés. Soit le laisser passer pour tenter de rallier plus d'opposants à sa cause, tout en étant conscient que cette modification risque de modifier un des principes du texte. Ce choix est donc crucial.

> « Il manquait quelque chose dans ce texte »
>
> Gaëtane Charlier

Le ministre a opté pour la deuxième option. Ce choix ne modifie pas l'esprit du texte, si ces travaux d'intérêt général ont pour objectif d'inciter les citoyens à donner leur sang. L'hypothèse de mettre en relation des personnes récalcitrante avec des patients qui ont besoin de don de sang a été évoquée. La Secrétaire de commission, qui ne s'était pas prononcée jusque-là, a abondé dans le sens de l'amendement. Elle a affirmé que les travaux d'intérêt général constituent un aspect contraignant. Selon elle, l'amendement de cet article était capital : «C'était une étape importante pour le décret. J'estimais qu'il manquait quelque chose dans ce texte. Je ne savais pas quoi, mais grâce au débat, nous y sommes arrivés, nous avons trouvé cet élément. J'estimais important que cette modification soit acceptée. » explique-t-elle. Ce changement va certainement faciliter le passage du projet en séance plénière. Mais ce n'est qu'une première étape.

D'autres points risquent de provoquer des débats vifs. Un des principaux points d'achoppement concerne le don d'organes. Des députés souhaitent abroger ce point. L'enjeu pour le ministre Gauthier Feron est primordial. Il doit réussir à conserver l'esprit de son décret, tout en pensant que son texte devra convaincre une majorité des députés pour être accepté par ces derniers. L'enjeu est important, car même si la logique est la même pour le prélèvement de corps, d'organes et de sang, la sensibilité de chacun varie en fonction du thème. Comme de nombreux sujets touchent le fondement de notre société, le travail en commission est capital.

## La forme, un point capital

Du point de vue de la forme, le décret devra aussi être irréprochable. Un des changements sémantiques importants pourrait être le changement d'expression. La proposition de changer le mot « don » par « prélèvement » a de grande chance d'être amendée. Elle évite ainsi la confrontation de deux antonymes : dons et obligations. L'adoption de ce décret pourrait se jouer sur des détails. Le suspens reste donc de mise.

Commission Emploi

Commission Justice

Commission Egalité des chances

Commission  Santé

# Rosetta, notre comète bienveillante

Dans cette quatrième édition de l'Écho, nous donnons la parole aux huissiers ! Parmi les 24 membres de l'équipe, Rosetta s'est portée volontaire pour nous dévoiler les coulisses de la sécurité du Parlement. Non loin de son poste, dans le hall de l'entrée, Rosetta nous livre quelques facettes de son travail quotidien.

*By Aurélie Duray*

Mise à part l'absence des « vrais » députés, c'est une semaine comme les autres pour Rosetta et son équipe. « *Cette semaine, nous sommes là pour vous à 100%, je vais dire, tout comme pour les vrais députés. C'est le même principe. Nous suivons les mêmes directives, que ce soit dans les Commissions ou dans les tribunes. On ne fait pas d'exception* ».

"Cela fait 17 ans que je suis ici (...) C'est ma maison pendant la journée (rire)."

Avec optimisme, Rosetta encourage vivement à participer aux simulations du PJ. « *Engagez-vous si vous voulez que les choses changent, venez voir comment cela se passe (…) Vous en avez l'opportunité, profitez-en, et peut-être que votre session ou l'une de vos sessions vous sera bénéfique* ». Rosetta nous avoue, par la suite, qu'elle n'aurait « *très certainement pas eu l'audace* » de participer à une telle simulation, mais qu'avec le recul, celle-ci aurait quand même bien voulu tenter l'expérience. Quel est votre rôle au sein de l'équipe ? « *Je suis en ouverture, c'est-à-dire que j'ouvre les portes pour mes collègues et pour vous* ». Pouvez-vous nous décrire une journée typique pour vous durant le PJ ? « *Personnellement, j'ouvre à 8h et je m'occupe de l'accueil jusqu'à 9h. Ensuite, je dirige les membres du Parlement Jeunesse et je veille à ce qu'ils aient tout ce qu'il faut. À partir de 9h, mes collègues arrivent. À midi, j'attends que vous soyez tous rassemblés au rez-de-chaussée pour vous guider jusqu'au mess [le restaurant du Sénat], avec un autre collègue qui ferme la marche. On essaie de vous garder groupés (rire). De retour dans le bâtiment, on vous laisse à vos tâches. Personnellement, je m'en vais à 16h30* ».

© Cheima Ladram

À l'exception du PJ et de certaines visites scolaires organisées par les relations publiques, il n'est pas courant d'accueillir des jeunes dans la maison. À savoir que le PJ demande un travail supplémentaire au niveau de la surveillance. « C'est beaucoup plus contraignant. Les autres députés savent où ils doivent aller, nous sommes à leur service mais nous ne les suivons pas ». Mais Rosetta est ravie de nous recevoir cette semaine : « *Étant maman, je suis très bienveillante. (…) Pour moi, ils sont très sages, et si on leur donne des directives, ce n'est pas pour les embêter. Mais ils le savent !* ». Pour clore, nous demandons à notre interviewée s'il lui arrive de manger au Sénat. Notre guide du mess nous répond en souriant : « *Ça m'est arrivé, mais la première année, j'ai pris 10 kg !* ». Sur ce, nous en prenons bonne note !

# Les Liégeois au PJ

La Péjigonie a reçu des visiteurs étrangers. Quatre Liégeois, étudiant en sciences de l'éducation, sont venus pour s'inspirer du Parlement Jeunesse dans le but de reproduire une petite simulation pendant les vacances de Pâques, au sein de leur université.

*By François Mary*

© Cheima Ladram

La Péjigonie est un modèle d'ouverture sur le monde. Rahier Armand-Marie et une délégation composée de quatre Liégeois en ont bénéficié. Ils ont débarqué pour la première fois au PJ, ce mardi. Ils ne sont pas venus ici, par hasard, comme ce pourrait être le cas pour un touriste égaré cherchant le Manneken Pis.

Ces jeunes étaient là avec une mission bien précise. « *Dans le cadre d'un cours de psychopédagogie, suivi à l'ULG, il nous est demandé de créer des décrets sur l'éducation. Nous sommes, donc, ici pour comprendre comment fonctionne le Parlement.* » Lors de leur retour au pays, ils ont pour objectif d'utiliser les connaissances acquises en Péjigonie pour mettre sur pied un Parlement de l'Éducation au sein de leur école. « *Pendant notre cours, en tant que ministre, nous avons réalisé des textes. Ils seront proposés aux députés qui sont des étudiants suivant l'agrégation* (NDLR: de futurs enseignants). *Notre simulation durera deux jours. Le premier jour sera consacré au travail en commission et le second à la séance en plénière, c'est beaucoup plus court qu'au PJ. Et notre objectif est plus axé sur nos études même si la finalité reste la même* ». Cette visite constituera un apport positif pour la réalisation de leur travail. « *Même si ce ne sera pas notre rôle, nous pouvons constater une triangulation entre la présidente et les différents députés. Le PJ est une source d'inspiration intéressante. Même si notre visite se limite à deux heures et que nous n'avons pas une vue d'ensemble de l'organisation* ».

## Riche en enseignements

Après avoir suivi, pendant deux heures, le travail réalisé sur les premiers amendements au sein de la commission Santé, ils en retirent, également, des enseignements très intéressants. À titre personnel, cette séance a répondu à leurs attentes. Ils ont pu constater qu'il est parfois difficile de concilier un cadre composé de normes avec l'envie des députés d'émettre leurs opinions. « *Du point de vue du citoyen, c'est très intéressant. Nous comprenons mieux la méthode. Pour moi, la politique influence notre vie au quotidien. Et on ne s'en rend pas forcément compte. L'importance des mots est également capitale. Les expressions sont choisies avec minutie.* » De là, ils peuvent dresser une meilleure analyse de leur quotidien. « *En suivant notre actualité dans la presse, nous pouvons mieux comprendre qu'un travail en commission s'est terminé tardivement dans la nuit. La démocratie peut prendre du temps.* » De ce voyage en Péjigonie, ces futurs acteurs de l'éducation retiennent des enseignements de leur visite éclair. Ils pourront transmettre ce savoir à leurs députés d'un jour qui seront les professeurs de demain.

# Ma vie, ma cravate

Absence

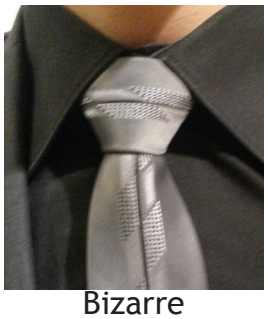
Bizarre

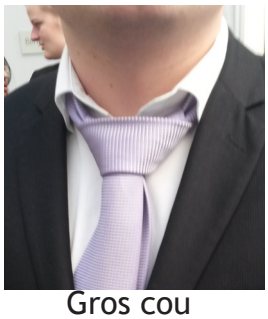
Gros cou

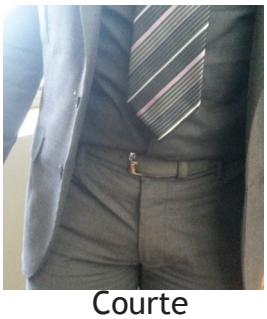
Courte

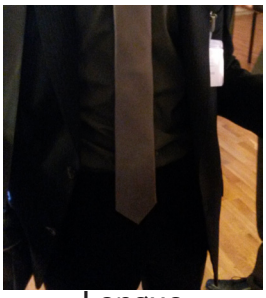
Longue

La vie d'un parlementaire de sexe masculin est parfois difficile. Même si un costume peut comporter 2 ou 3 pièces, 2 ou 3 boutons, là n'est pas l'indispensable. Le seul atout et attrait d'un costume, c'est la cravate en son centre. Celle-ci est le seul élément extérieur qui laisse entrevoir notre intérieur. Ce n'est pas pour rien qu'elle caresse le cœur. Il existe, également, une variante de parure appelée vulgairement nœud papillon. Il s'agit juste d'un accessoire pour ceux qui ne savent pas suivre un tutoriel de nouage de cravate.

Tout d'abord, votre cravate peut s'adapter aux différents milieux extérieurs. Elle doit être fun pour une réunion de famille ou classe pour siéger à l'hémicycle.

Commençons par les pires cravates : celles nouées par les inattentifs. Je pense aux cravates trop courtes ainsi qu'aux cravates trop longues. La pointe de la cravate se doit d'être juste au-dessus de la boucle de la ceinture. Elle ne doit pas la fuir.

Une autre catégorie d'erreur survient à l'achat de la cravate. Essayez vos cravates ! Parfois, elles peuvent être trop larges ou trop fines pour votre tour de taille (poitrine ou épaule).

Par ailleurs, la sécurité recherche activement l'élevage de souris dans les coins de l'hémicycle qui aurait mis fin à la pointe d'une cravate, la rendant complètement plate. Son porteur nous a certifié que c'était à la mode hors de la Péjigonie. Parfois, la cravate est très bien. Malheureusement, elle est mal attachée ou mal nouée. Pour l'anecdote, un ministre a un cou si gros que lors de la journée d'accueil, son nœud a gonflé.

Nous pouvons, également, constater au sein du Parlement que certains députés ont choisi le port du nœud papillon. Parfois, ils sont sobres, et parfois, ils sont funs comme un certain nœud tricolore qui fait demi-tour et réinvente le drapeau d'un pays. Enfin, voici un exemple de cravate bien faite à défaut d'un col nu.

N'oubliez pas qu'hier, c'était la journée la plus cool de la semaine au niveau vestimentaire. Demain, je ne tolèrerai pas de députés sans CRAVATE !

*Cyril Delhalle*

**Les 5 lois de la cravate**

1) Privilégie les **nœuds simples** aux nœuds complexes.
2) Ta cravate s'arrêtera sur la boucle de ta **ceinture**.
3) Garde une forme classique avec un **bout triangulaire**.
4) N'accouple pas les **carreaux** de ta cravate et les lignes de ta chemise ou inversement.
5) Fais-la vérifier par une **demoiselle**.

Papillon

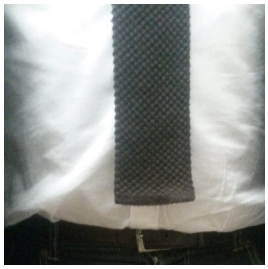
Plate

Ratée

Large

La belle

# Votre vie au PJ

Telle une petite fouine, je m'immisce, depuis deux jours, dans les conversations des députés. Dans les couloirs, pendant les pauses, j'en entends des petites anecdotes ! Il parait que les débats vont même jusque dans les chambres, le soir ! Le matin, un peu moins évident, mais récolter deux ou trois témoignages me ravit ! Dur, duuur le réveil !

La plupart des participants se réveillent généralement par eux-mêmes (ou par le bruit des ronfleurs), mais pour se lever, c'est une autre histoire ! Ils sont nombreux à attendre bien gentiment dans leur lit que le secrétaire en charge du réveil vienne frapper à leur porte. Come on les gars, c'est le PJ ! Debouuuut (dirait si bien notre Rédac Chef Adjointe, Anne-Sophie Puttemans, et croyez-moi, vous n'avez PAS envie qu'elle vous réveille !).

À l'auberge, il y a beaucoup de fainéants, mais également des lèves-tôt ! J'ai entendu dire qu'une députée motivée se levait tous les jours à 6h du matin pour bosser (hors-PJ) !

Et pour les douches, comment ça se passe ? « Premier levé, premier servi ! », me racontent certains ! Un, deux, trois…six, si vous prenez tous votre douche le matin, la file est longue ! Un conseil, alternez, vous gagnerez un peu de sommeil.

Le sèche-cheveux ? Un classique pour les filles… aussi pour les hommes apparemment ! Et outre les cravates (cf. article de Cyril), la tendance, cette année, est également aux lacets ! Un député les changerait tous les matins pour les assortir à sa tenue (pantalon, cravate, chemise).

Le pyjama/pantoufles est incontestablement l'habit préféré des députés, cette semaine ! On a même vu, hier soir, un pyjama rose bonbon déambuler dans la salle Schuman !

On hésite entre robe ou jupe ? Entre rouge ou bleu ? Votre pantalon est troué ? Mal de tête ? Besoin d'aide pour le nœud de cravate ? Pas de problème, tes roomies seront là pour te sauver la vie avec leurs précieux conseils !

Si vous avez peur d'être froissé ce matin, je vous mets au défi de trouver LE député mâle qui détient un fer à repasser ! Oui oui, un fer à repasser, OUFTI ! Bref, vous l'aurez compris, on en voit de toutes les couleurs cette semaine au PJ.

*By Aurélie Duray*

# Secrétaire Général, un rôle pas comme les autres !

Installée confortablement dans les fauteuils rouges de la tribune, la Secrétaire Général de l'Assemblée, Nusrat Tabassum, sort de l'ombre pour mettre en avant les mérites de ses nombreuses tâches.

*By Aurélie Duray*

© Cheima Ladram

Députée en 2014, Nusrat ne regrette pas de s'être portée candidate pour la fonction de Secrétaire Général cette année. « Certains vont dire que ce n'est pas le poste *le plus intéressant parce que tu ne participes pas au débat. Mais je trouve l'aspect logistique assez important. (…) C'est nécessaire* ».

La semaine à peine commencée, Nusrat est rapidement devenue adepte des tâches utiles. Rédiger des PV, réaliser des Powerpoint, se charger du chrono mais aussi des impressions (qui se font uniquement au Sénat), ces tâches ne sont plus inconnues. Elle rend également des petits services hors séances plénières, en aidant les ministres notamment. « *Je sers de messager* », dit-elle.

Bien que consacrée aux commissions, la deuxième journée de Nusrat fut, tout de même, bien chargée. En assistant aux commissions, « *j'ai pu avoir une première écoute des amendements mais aussi y découvrir les différentes opinions qui émergent* ». Il est de coutume pour la Secrétaire Général de devoir travailler bien tard, ce jour-là. « *Une fois que les amendements ont été rédigés en commission par le rapporteur, je dois retranscrire les modifications, voir si les amendements sont cohérents entre eux, mais aussi vérifier les fautes d'orthographe* ». « *Je suis vraiment en décalage* », nous confie-t-elle, « *mon travail commence véritablement à 22h, voire plus tard, après une sieste. Cela dépend de l'heure à laquelle les commissions terminent* ». Pour éviter d'aller dormir aux petites heures, il ne tient qu'à elle de motiver les rapporteurs à terminer le plus vite possible !

Fan du côté « *colonie de vacances* » du PJ, Nusrat met également en avant la complicité, la solidarité et la bonne ambiance de l'équipe du PJ 2015. « *Ça ne s'est évidemment pas fait en un jour. On a fait des sorties ensemble et on a passé un weekend en équipe* ».

Si Nusrat retente l'aventure l'année prochaine, elle se verrait bien Présidente de commission ! « *J'aimerais maitriser un décret de fond en comble mais (…) je ne pense pas avoir les épaules pour être ministre* ».

Un petit air de Zumba pour le Talent Show ? « *Moi je suis toujours prête à danser, même si je danse très mal (rire). Sinon, j'invite Monsieur le Vice-Président, Adly Manseri, à danser avec moi et le sol (le sol ? - oui, il comprendra)*». Oh la coquine ! Le jeudi fait d'ailleurs partie de ses moments préférés durant la semaine. « *Le vendredi aussi, car tu as une certaine nostalgie, tu sens la fin arriver. On est aussi sur les nerfs car ce sont les derniers décrets qui sont votés, en plus de la fatigue accumulée de la semaine. Et le jeudi soir n'arrange rien !* ». Par ailleurs, Nusrat n'est pas la seule à se sentir ballonnée après le lunch au Sénat. « Ce que je préfère, c'est le petit dessert aux *fruits. On mange tellement qu'avoir quelque chose de frais à la fin permet de rester éveillé* ». Toi qui es souvent dans l'ombre, derrière Madame la Présidente, as-tu envie de partager un message aux membres de l'hémicycle? « *Comme les deux dernières secrétaires générales étaient des filles, je demande aux députés garçons de postuler en tant que secrétaire général. Les garçons, jetez-vous sur ce poste ! Et à tous « Péjigonez jusqu'au bout !* »»

# L'heure du crime

21h01, les débats reprennent en commission, les estomacs remplis de pizza, les cerveaux plein d'idées d'amendements. 21h06, c'est le drame en commission Justice. Un amendement a été déposé pour abroger la totalité du décret. Étonnement chez les députés, consternation chez le Président de commission. 21h06 et 30 secondes, c'est le rappel à l'ordre. Ici, c'est pas un cirque, non didjou! On ne peut pas abroger un décret comme ça, bande d'imbéciles. 21h07, silence. Ambiance à faire pleurer le Schtroumpf farceur le jour de son anniversaire. 21h07 et 15 secondes, la secrétaire de commission ne peut plus cacher son sourire. Elle avoue, elle est coupable de la blague. Le canular est applaudi aussi fort qu'un discours de la Présidente. Il n'y en a vraisemblablement qu'un qui a du mal à quitter son sérieux dans la salle. 21h08, reprise des hostilités. Les députés l'auront compris, le temps est précieux en commission Justice. Et le sérieux aussi. Et puis le décorum. Et puis… Bref.

*By Louise Tessier*

---

# Carte blanche de Maëlle De Brouwer

Personnellement, si j'ai voulu participer au Parlement Jeunesse, c'était pour rencontrer des jeunes que la politique intéresse aussi.
Mais quelle politique ? Voulons-nous, ici, nous initier et considérer la politique comme de la confrontation ? C'est, il me semble, l'optique dans laquelle on s'inscrit quand on s'amuse et s'entraine à « clacher » et à « attaquer » une personne.

Or, nous sommes dans une société où nous devons vivre ensemble. Vivons-nous ensemble dans la confrontation ?
Non. Je pense que vivre ensemble, ça se fait par la construction. Et apprendre à vivre ensemble, c'est apprendre à construire ensemble. Il me semble que ce jeu de clache nous apprend exactement l'inverse et n'encourage pas au respect de l'autre et de la pensée de l'autre.

Voilà pourquoi je refuse de participer à ce jeu qui ne sert que de défouloir.
Et j'ajouterai que ne pas rentrer dans ce jeu me fait observer les personnes qui parmi vous rient jaune.

© Cheima Ladram

# La gazette

## LES DEFINITIONS DE CYRIL

Le véto: ce n'est pas le nom du médecin de votre chat, c'est le dernier recours que peut utiliser un Ministre lorsqu'il voit son projet de décret être bouleversé. Il annule le vote et rejette un amendement.

Anecdote: au cours de la journée, nous avons pu assister à des votes étranges. Il est arrivé qu'un député vote à plusieurs reprises contre son parti, voire même contre ses idées. Peut-être un coup d'œil provocateur ou un hochement de tête menaçant venant d'un voisin a eu raison des convictions de ces députés quelque peu schizophrène.

## *KISS&PJ* - 0471/51.69.62 - 0472/522.404

1) Tes interventions en hémicycle m'ont interpelé, ta pretance et ton assurance te donne un petit charme... Tu sembles avoir beaucoup d'amis au PJ. Surtout des filles... J'espère que je pourrai faire partie de celles-ci, et plus si affinité. Bref j'aurais du choisir la **Commission Justice**.

2) A toi cher **député professeur d'histoire** de la Commission Egalité des Chances, n'hésite pas à venir me retrouver dans les coins sombres des couloirs lorsque le ciel d'encre sera parsemé d'étoiles pour que notre amour réchauffe toutes les chambres du Sleep Well. Amoureusement, ton 1m70 préféré. <3

3) Hier, je t'ai vu poser… ça m'a donné envie de tirer sur la fermeture éclair de ta robe. Est-ce mal ou est-ce que tu me le demanderas avant la fin de la semaine ? J'aurais dû faire un saut d'une table à midi pour ne pas juste admirer ta chevelure blonde, je ne pense pas que tu aies remarqué mon **clin d'œil** discret mais ô combien coquin. Voilaaaaa

4) À vous les amoureux qui avez échangé vos noms et qui prétendiez être **demi-frère et demi-sœur**. Vivez votre amour au grand jour mais que Maman surveille les allée et venues la nuit.

5) Les gens t"appellent souvent **Mini**, pour je ne sais quelle raison. Mais cela m'importe peu, tu es l'un des plus beaux hommes du Parlement. Même si ton nom de famille peut faire penser le contraire. Ce qui me fait craquer chez toi c'est ton style vestimentaire... Waaaouuww quelle classe! Laisse moi être ta petite souris d'un soir voir de toute la vie. Nous allons chikaboumer et je vais te faire rêver. Une administratrice pas comme les autres.

6) Merci pour ce bonjour hier matin quand tu étais presque **seule dans le réfectoire**. J'ai envie de te détester car tu es la seule personne que j'ai vu quand je me suis présenté. Je t'ai admiré quand tu as défendu ton projet de décret avec fougue. J'espère trouver le courage de te parler demain car je ne suis pas du genre à danser avec une Andalouse.

7) Oh toi, brun ténébreux, caché derrière cet air curieux. Oh toi, **historien** me racontera la période des huns! Oh toi, dansant cheveux aux vent, que ton torse luisant m'embaume le coeur après toutes ces heures de dur labeur. Oh toi, viens ouvrir une nouvelle page d'histoire avec moi ce soir...

8) A toi, le **Camembert Criminel** qui osa prendre la parole dans les premiers pour te présenter. Je suis loin de toi dans l'hémicycle mais j'espère te retrouver durant la pause de 10 heures près des ascenseurs.

9) A cette **belle secrétaire** aux yeux envoutants et au sourire charmeur, je fais une ôde à ce petit oui de tête si répété mais pourtant si apaisant et doux.

10) Je souhaite remercier la **Rapporteuse de la commission de l'Emploi** pour sa patience cette nuit. Elle peut rajouter sur son CV qu'elle écrit des articles « bis, terre, équaterre »

© Cheima Ladram

© Cheima Ladram

© Cheima Ladram

Who run de world? GIRLS!